



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue le mardi 1^{er} septembre 2020 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire de la ville centrale, soit la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Robert Lambertz.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président d'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

061/01-09-2020-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjoint, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2020
2. Embauche de deux (2) pompiers
3. Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge – Retrait de la Municipalité de Nominique
- 4.. Appropriation du fonds de roulement – Achat de trois (3) ordinateurs et de logiciels

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Donation d'équipements et d'articles désuets ou non-fonctionnels à l'Association des pompiers de Rivière-Rouge
2. Appropriation du fonds de roulement – Achat de trois (3) défibrillateurs (DEA)
3. Achat d'une remorque pour le Service de sécurité incendie

G TRAVAUX PUBLICS

H LOISIRS ET CULTURE

I DIVERS

J PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

062/01-09-2020-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 4 août 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

063/01-09-2020-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2020

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'août 2020, totalisant 29 008,83 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

064/01-09-2020-A

EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Samy-Philippe Lévesque et M. Nathan Gagné à titre de pompiers temps partiel du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge à compter du 1^{er} septembre 2020, échelon 1, lesquels pompiers étant assujettis à une période de probation d'un an à compter de la date d'embauche et rémunérés aux conditions établies selon la politique de travail dudit Service entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

065/01-09-2020-A

RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE – RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale du Service de Sécurité incendie de la Vallée de la Rouge le 2 mai 2020, telle régie administrative regroupant la Municipalité de Lac-Saguay, la Municipalité de Nomingue ainsi que l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT la volonté des membres de la Régie à l'effet que cette dernière devienne une régie complète dans un horizon à court terme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nomingue a manifesté des réticences dès le départ, puisque la direction de son Service de sécurité incendie était contre la création d'une régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT les diverses rencontres et démarches intervenues avec la Municipalité de Nominique et ses intervenants incendie et que la direction du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Nominique a maintenu explicitement son refus de participer au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominique a décidé de se rallier au personnel de direction de son Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'avis officiellement reçu de la Municipalité de Nominique par sa résolution numéro 2020.08.183, adoptée lors de leur séance du 10 août 2020, demandant leur retrait de l'entente relative à la constitution de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le retrait de la Municipalité de Nominique de l'entente relative à la constitution de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

Que le conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge réfute les allégations émises par la Municipalité de Nominique dans sa résolution numéro 2020.08.183.

Que la Municipalité de Nominique soit facturée, conformément à l'entente créant la Régie, pour la durée de son adhésion.

Que le retrait de la Municipalité de Nominique soit effectif au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle entente constituant la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

Que le conseil réitère sa volonté à ce que ladite Régie puisse prendre en charge l'ensemble des responsabilités du Service de sécurité incendie, soit une régie complète, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle entente.

Que la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Nominique, aux municipalités membres de la Régie ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

066/01-09-2020-A

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE TROIS (3) ORDINATEURS ET DE LOGICIELS

CONSIDÉRANT les besoins informatiques du directeur, de l'adjointe administrative et du technicien à la prévention de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT l'approbation, par message électronique, des élus des quatre (4) municipalités membres de la RSSIVR pour l'achat de ces équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de trois (3) ordinateurs et de logiciels auprès de la compagnie « Bélanger électronique inc. » pour un montant total de 8 612,16 \$ plus les taxes applicables (montant net de 9 041,69 \$).

Que l'Agglomération de Rivière Rouge facture les sommes avancées à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération pour l'acquisition de ces équipements et soit remboursée sur une période d'un an.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

067/01-09-2020-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

DONATION D'ÉQUIPEMENTS ET D'ARTICLES DÉSUETS OU NON-FONCTIONNELS À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge doit se départir d'équipements de protections individuelles et d'articles divers appartenant au service qui sont maintenant désuets ou non-fonctionnels tels que : casques, habits de combat, anciens écussons, etc.;

CONSIDÉRANT que l'Association des pompiers de Rivière-Rouge récupère ce type d'équipements et d'articles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge à se départir des équipements et articles désuets ou non-fonctionnels et à remettre ceux-ci à l'Association des pompiers de Rivière-Rouge à titre de don et à jeter les articles non voulus.

ADOPTÉE

068/01-09-2020-A

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE TROIS (3) DÉFIBRILLATEURS (DEA)

CONSIDÉRANT que les pompiers du SSI sont appelés à répondre à des appels d'urgence qui peuvent nécessiter la réanimation de victimes;

CONSIDÉRANT la volonté du SSI de s'assurer de la conformité des équipements disponibles chez ses partenaires lors de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT les besoins du SSI d'acquérir trois (3) défibrillateurs (DEA), soit un par caserne;

CONSIDÉRANT les besoins du Parc régional du Réservoir-Kiamika d'acquérir un défibrillateur (DEA);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 058/04-08-2020-A accordant une aide financière de 529 \$ plus les taxes applicables au Parc régional du Réservoir-Kiamika pour l'achat d'un défibrillateur (DEA);

CONSIDÉRANT les besoins des Résidences Côte-Cartier d'acquérir un défibrillateur (DEA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de cinq (5) défibrillateurs (DEA) auprès de la compagnie « Premiers soins + Premiers soins et Sécurité » au montant total de 7 675 \$ plus les taxes applicables (montant net de 8 057,79 \$).

Que l'Agglomération de Rivière-Rouge facture le coût réel d'acquisition d'un défibrillateur aux Résidences Côte-Cartier et facture également le coût réel d'acquisition d'un défibrillateur au Parc régional du Réservoir-Kiamika moins l'aide financière accordée par la résolution numéro 058/04-08-2020-A.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et soit remboursée sur une période d'un an.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Que le directeur de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, M. Sylvain Charette, soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

069/01-09-2020-A

ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le nombre de sauvetage en milieu isolé augmente de façon continue;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge relativement au transport et à l'entreposage des équipements et matériaux nécessaires pour procéder aux sauvetages en milieu isolé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une remorque fermée auprès de la compagnie « Gestion Dominic St-Jean Inc. » au coût total de 13 051 \$ plus les taxes applicables (montant net de 13 701,92 \$).

D'autoriser également un montant de 5 198,64 \$ plus les taxes applicables (montant net de 5 457,92 \$) pour l'achat d'accessoires pour cette remorque.

Que lesdites dépenses soient prises à même le règlement d'emprunt numéro A-2019-40.

Que le directeur de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, M. Sylvain Charette, soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire et président d'assemblée, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée, M. Denis Charette, lève la séance. Il est 19 h 14.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale), atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire